

SYNTHÈSE PROVISOIRE DU FORUM  
D'EVALUATION TRANSVERSALE D PROPOSITIONS POUR  
UN MONDE RESPONSABLE, PLURIEL ET SOLIDAIRE

SYNTHÈSE DES QUATRE PÔLE

## INDEX

**SYNTHÈSE PROVISOIRE DES PROPOSITIONS**

1. SYNTHÈSE TRANSVERSALE DU POLE HUMANITE ET BIOSPHERE (PHB)	
1.1 INTRODUCTION .....	03
1.2 LES PROPOSITIONS LES MIEUX EVALUEES	
PHB I À propos des ressources naturelles qui garantissent la vie .....	04
PHB II À propos de la production économique et des politiques publiques relatives à la reproduction de la vie humaine .....	08
2. SYNTHÈSE TRANSVERSALE DU POLE GOUVERNANCE ET CITOYENNETE (PGC)	
2.1 INTRODUCTION .....	12
2.2 LES PROPOSITIONS LES MIEUX ÉVALUÉES	
PGC I À propos de la gouvernance globale.....	12
PGC II À propos de la gouvernance territoriale étatique et locale.....	14
PGC III À propos de la citoyenneté.....	19
3. SYNTHÈSE TRANSVERSALE DU POLE DE SOCIOÉCONOMIE SOLIDAIRE (PSES)	
3.1 INTRODUCTION .....	24
3.2 LES PROPOSITIONS LES MIEUX EVALUEES	
PSES I A propos d'une mondialisation solidaire et durable.....	25
PSES II À propos des changements dans le système financier.....	26
PSES III À propos du projet politique d'économie solidaire.....	27
PSES IV À propos de l'éducation et de la formation pour une économie solidaire et durable.....	28
PSES V À propos d'une relecture du paradigme dominant.....	29
PSES VI À propos des nouvelles politiques socioéconomiques solidaires.....	31
4. SYNTHÈSE TRANSVERSALE DU POLE DE VALEURS, CULTURE, ART, EDUCATION ET SOCIETE (PVCAES )	
4.1 INTRODUCTION .....	35

---

#### 4.2 LES PROPOSITIONS LES MIEUX EVALUEES

PVCAES I À propos de certaines notions fondamentales .....	35
PVCAES II À propos de l'harmonie globale .....	37
PVCAES III À propos de l'harmonie sociale .....	39
PVCAES IV À propos d'un comportement personnel cohérent par rapport à l'harmonie sociale et globale .....	44

---

SYNTHESE PROVISOIRE DU  
FORUM D'EVALUATION TRANSVERSALE DE PROPOSITIONS POUR UN  
MONDE RESPONSABLE, PLURIEL ET SOLIDAIRE

---

## **SYNTHESE PROVISOIRE DES PROPOSITIONS DE 35 TEXTES**

### **1. SYNTHÈSE TRANSVERSALE DU POLE HUMANITE BIOSPHERE (PHB)**

#### **1.1 INTRODUCTION :**

Cette synthèse a été rédigée à partir des évaluations réalisées à partir de 7 textes du Pôle Humanité et Biosphère sur un ensemble de 11 textes.

Les propositions évaluées incluses dans cette synthèse sont les textes suivants :

- « 07. Privatisation de la vie »,
- « 15. Gouvernance de la distribution de l'eau »,
- « 17. Sauver nos sols afin de protéger nos sociétés »,
- « 18. Alimentation, nutrition et politiques publiques »,
- « 20. Sécurité et souveraineté alimentaires grâce à une agriculture durable » (qui résume les cahiers « Sécurité alimentaire », « Agriculture durable » et « OMC et agriculture »),
- « 22. OGM et agriculture »,
- « 23. Écologie industrielle ».

On a sélectionné les 30 articles les mieux évalués parmi ces textes. On y a également ajouté 4 articles suggérés par les participants au forum.

Les textes du Pôle Humanité et Biosphère suivants : « Énergie », « Temps et développement durable », « Réforme agraire » et « Forêts » n'ont pas encore été évalués.

## 1.2 LES PROPOSITIONS LES MIEUX EVALUEES

### **PHB I. À propos des ressources naturelles qui garantissent la vie**

PHB 01. L'eau est un droit imprescriptible pour chaque être humain. L'eau est un bien collectif pour l'homme. L'eau est également un bien économique et social. La gouvernance de la distribution de l'eau doit inclure une clause sociale établissant que personne ne peut être privé d'eau s'il se trouve dans l'impossibilité de la payer. (15.01.)

24	1	0	0
----	---	---	---

PHB 02. Tous les niveaux de la gestion de distribution d'eau sont nécessaires et indépendants. La transparence et la participation effective et démocratique – notamment des femmes et des groupes minoritaires – doivent être partie intégrante de toute gestion de la distribution d'eau.

Les considérations éthiques doivent dominer toute gestion de la ressource et tout ce qui est relié au problème de l'eau (15.02.)

22	3	0	0
----	---	---	---

PHB 03. La gestion d'une distribution d'eau partagée, de zones aquifères et de zones de captage d'eau communes doit être renforcée par la coopération régionale et par une structure légale appropriée, juste et équitable. L'approche intégrée des zones de captage doit tenir compte à la fois des besoins d'irrigation et des besoins des villes et doit éviter de les considérer séparément comme c'est souvent le cas. Il faut chercher l'équipement suscep-

tible de produire une économie de l'eau et d'accroître son efficacité dans les systèmes d'irrigation et les processus industriels. (15.03.)

22 1 0 2

PHB 04. L'eau est un élément vital pour la pratique d'une subsidiarité active, dans le processus de prise de décision fondamental et dans l'assistance à ceux qui sont privés du droit à la parole. Sa gouvernance initie une globalisation inverse basée sur l'unité. Les connaissances traditionnelles des communautés concernant l'eau devraient être récupérées et prises en considération lors de tout projet et de toute nouvelle réalisation. (15.04.)

20 2 0 3

PHB 05. La gouvernance de la distribution d'eau doit être guidée par les principes de développement durable. Elle doit respecter les besoins de toutes les créatures vivant sur la terre de même qu'elle doit préserver les intérêts des générations futures. La science et la technologie doivent être utilisées pour satisfaire les besoins des communautés à la fois en ce qui concerne la distribution d'eau potable et les installations sanitaires. La science et la technologie doivent être appliquées dans le respect et dans le but de récupérer les connaissances locales. (15.06.)

25 0 0 0

PHB 06. *Les pays occidentaux au climat tempéré qui ne manquent pas d'eau achètent du pétrole aux pays désertiques en échange d'argent qui revient aux banques des pays occidentaux. Dans ces cas, il faudrait établir qu'au moins une partie de ce pétrole soit échangé contre de l'eau.* (Article proposé par un participant pour la proposition 15.)

PHB 07. Toute politique d'une distribution d'eau doit promouvoir une société économe avec l'eau. Elle doit veiller à l'harmonisation des valeurs relatives à l'eau en vue d'une meilleure coopération entre nations et organiser les différents niveaux de gouvernance afin de mieux garantir la compatibilité entre l'unité et la diversité. Elle doit promouvoir l'éducation en ce qui concerne l'eau et sensibiliser plus largement le grand public à l'économie de l'eau et à la préservation des ressources. (15.07.)

25	0	0	0
----	---	---	---

PHB 08. *Il faudra protéger d'un point de vue environnemental les grands écosystèmes producteurs d'eau, surtout les montagnes et les forêts, et les considérer comme des zones d'intérêt particulier pour l'humanité, y compris leurs populations traditionnelles. Il faut établir des politiques de soutien économique envers les pays qui possèdent ce genre de zones et les considérer comme des actifs financiers afin de les protéger correctement, sans que ceci suppose une perte de souveraineté ou un endettement.* (Article proposé par un participant pour la proposition 15.)

PHB 09. LA REHABILITATION DU SOL DANS LA CULTURE POPULAIRE. Dans le domaine de l'éducation conventionnelle, mettre en place un enseignement assurant un savoir adéquat sur le sol, indispensable à tous les citoyens de la planète. Cet enseignement doit être bâti sur le fait que le sol est un corps naturel et un héritage culturel remplissant des fonctions fondamentales. (17.01.)

22	1	0	0
----	---	---	---

PHB 10. Dans le domaine de l'éducation populaire et de la conscience publique, mettre en place et accompagner des pratiques éducatives novatrices, fondées sur le concept de diversité: puisant dans la diversité des savoirs, tenant compte de la diversité des ressources d'enseignement, d'information et de communication, adaptant continuellement les processus aux situations qui évoluent (17.03.)

22	0	0	1
----	---	---	---

PHB 11. Introduire des mesures incitatives et appliquer des régulations basées sur un large processus participatif impliquant tous les acteurs de la société, notamment: les élus et les autorités, mais aussi les producteurs et les utilisateurs des sols eux-mêmes ainsi que la communauté scientifique et la société civile. (17.06)

21	2	0	0
----	---	---	---

PHB 12. Établir une série de règles irrévocables comme une convention internationale sur l'utilisation durable des sols et la gestion des terres. La ratification d'un tel instrument par tous les États est non seulement souhaitable mais aussi urgente.(17.10.)

22	0	0	1
----	---	---	---

PHB 13. Signaler le sol et les impacts sur le sol dans toutes les négociations régionales et mondiales sur le commerce et introduire la thématique du sol dans tous les processus conduisant à des accords commerciaux régionaux et internationaux. (17.11.)

22	1	0	0
----	---	---	---

PHB 14. Mettre en relation sol et pauvreté humaine : encourager toutes les initiatives de lutte contre la pauvreté dans le monde. Les soutiens financiers doivent aller prioritairement aux projets ciblant la petite paysannerie.(17.12)

22	1	0	0
----	---	---	---

PHB 15. LA SOLIDARITÉ HUMAINE POUR SAUVEGARDER UN HÉRITAGE UNIVERSEL. Concernant la coopération mondiale pour la protection du sol contre la dégradation : constituer des réseaux d'information sur les sols. (17.14.)

22	1	0	0
----	---	---	---

PHB 16. Mobiliser des fonds pour la conservation, la restauration, l'amélioration, et si possible la construction des sols. On peut imaginer l'initiation d'un Fonds Mondial pour les Sols dont volontaires et donateurs supporteraient les activités conduisant à l'amélioration de la situation des sols dans le monde. (17.15.)

21	2	0	0
----	---	---	---

PHB 17. Attirer l'attention des ONG environnementales sur le fait que le sol est une composante clé de l'environnement et qu'il devrait pour cela constituer une de leurs principales préoccupations. (17.16.)

21	2	0	0
----	---	---	---

PHB 18. Il faut soutenir les positions des communautés et des pays qui ont déjà affiché une position éthique forte contre le brevet sur les organismes vivants et les procédés naturels, comme celle du groupe africain à l'OMC, et les pays qui essaient d'imposer des licences obligatoires, en particulier dans le domaine du médicament (cf. Afrique du sud). (07.05.)

22	3	0	6
----	---	---	---

PHB 19. La réglementation de l'accès aux ressources biologiques est à promouvoir ainsi que la possibilité pour les pays d'opter pour une loi nationale "sui generis" qui protégera les innovations des communautés locales cohérentes avec la Convention sur la diversité biologique et l'Engagement International de la FAO. Cette législation autorisera les pratiques agricoles traditionnelles, y compris pour les paysans de ressemer leurs semences et de commercialiser les variétés anciennes. La législation modèle de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) peut être prise comme exemple. (07.09.)

23	5	0	3
----	---	---	---

## **PHB II. À propos de la production économique et des politiques publiques relatives à la reproduction de la vie humaine**

PHB 20. Le développement industriel à l'échelle locale, régionale ou nationale doit intégrer une approche systémique comme l'écologie industrielle s'il veut être effectif. Une politique de développement économique doit être basée sur une connaissance précise des flux de ressources sur un territoire donné de manière à organiser la planification de l'espace, le choix des industries et des zones résidentielles et les activités commerciales en fonction de l'utilisation la plus efficace possible des ressources disponibles. (23.18.)

14	1	0	0
----	---	---	---

PHB 21. Diversifier les cultures agricoles vers des aliments riches en micronutriments - légumes, fruits et légumineuses - dans le respect de l'environnement et des règles de sécurité sanitaire. (18.10.)

20	0	0	0
----	---	---	---

PHB 22. Adopter des objectifs de qualité nutritionnelle dans la fabrication industrielle et la restauration collective: moins de sel, de sucre, de graisses et plus de micronutriments, de fibres. (18.11.)

20	0	0	0
----	---	---	---

PHB 23. Développer une information nutritionnelle objective, complète et compréhensible. (18.15.)

20	0	0	0
----	---	---	---

PHB 24. Renforcer les législations nationales, régionales et internationales. Il est important de s'appuyer sur le protocole de Biosécurité de Carthagène qui reconnaît le principe de précaution pour les mouvements transfrontaliers de tous les OGM. Il faut décliner le protocole de Biosécurité dans les législations régionales et nationales (l'application de l'étiquetage sur l'ensemble du pro-

cessus de transformation) et exiger une tolérance zéro pour les traces d'OGM dans les produits agricoles (22.04.)

18 4 0 1

PHB 25. Prendre des mesures, législatives ou d'autres, pour le respect des droits des individus à l'alimentation et à la nutrition. Une première mesure pourrait être l'adoption du Code de conduite sur le droit humain à une alimentation adéquate; ça implique un mouvement pour considérer les questions de nutrition en termes de droits humains. Mettre en place un suivi des processus de la satisfaction du droit à l'alimentation et à la nutrition. (18.04.)

19 1 0 0

PHB 26. Renforcer la réglementation et le contrôle public par rapport à:

- a)** la production agricole et industrielle d'aliments afin d'obtenir des aliments de qualité – nutritionnelle, sanitaire et gustative – dans le respect de l'environnement
- b)** l'étiquetage des aliments pour une information objective du consommateur
- c)** le contenu de la publicité alimentaire, en particulier celle qui s'adresse aux enfants.
- d)** mettre en place des activités de surveillance nutritionnelle, aux niveaux national et/ou régional selon la structuration politique et administrative des pays. (18.05.)

19 1 0 0

PHB 27. *Certifier les aliments produits dans des régions à valeur environnementale et offrir des aides fiscales aux producteurs écologiques afin de débloquent des ressources pour la protection des écosystèmes fragiles ou à forte biodiversité et des populations qui y habitent.* (Article proposé par un participant pour la proposition 18.)

PHB 28. Les politiques d'urgence par rapport à la sécurité alimentaire sont indispensables, mais ces mesures doivent obligatoirement englober des éléments liés à une transformation structurelle des conditions ayant engendré les situations qui sont à leur origine. (20.02.)

14	1	0	0
----	---	---	---

PHB 29. Promouvoir que le protocole de Biosécurité de Carthagène soit ratifié par le maximum de pays pour s'exercer. Il établit des procédures d'accord préalable en connaissance de cause pour les mouvements transfrontaliers d'OGM, exigeant le consentement explicite de l'importateur avant que les importations d'OGM puissent avoir lieu. Mais il faut établir la suprématie de la convention de Biodiversité (CBD) qui encadre le protocole de Carthagène sur les accords de l'OMC. (22.02.)

21	1	0	1
----	---	---	---

PHB 30. Introduire une clause de responsabilité large des producteurs d'OGM (sur la santé des consommateurs et l'environnement) applicable sur l'ensemble de la planète. (22.03.)

22	0	0	1
----	---	---	---

PHB 31. Promouvoir le développement de systèmes d'information indépendants des multinationales et du pouvoir politique. (22.05.)

22	0	0	1
----	---	---	---

PHB 32. Promouvoir une recherche publique indépendante pour une agriculture durable sans OGM; l'ouverture de la recherche publique aux préoccupations sociétales en favorisant des forums d'échanges avec les chercheurs. (22.06.)

20	2	0	1
----	---	---	---

PHB 33. Promouvoir la réalisation de larges alliances associant, en particulier, les consommateurs, les agriculteurs et les chercheurs du public. (22.07.)

20	2	0	1
----	---	---	---

PHB 34. *Développer des programmes, des actions pédagogiques et des stages pour les cultures, l'élevage de bétail et la transformation alimentaire : des jardins communautaires, des potagers scolaires, des fermes de temps libre, etc.* (Article proposé par un participant pour la proposition 18.)

## **2. SYNTHÈSE TRANSVERSALE DU PÔLE GOUVERNANCE ET CITOYENNETÉ (PGC)**

### 2.1 INTRODUCTION :

Ce texte a été élaboré à partir des évaluations réalisées sur 5 textes du Pôle Gouvernance et Citoyenneté, sur un ensemble de 14.

Les propositions évaluées contenues dans cette synthèse sont les textes suivants :

- « 04. Nouvelles bases pour une gouvernance mondiale légitime »,
- « 05. Organisations d'habitants »,
- « 30. Territoire, lieu des relations : vers une communauté de liens et de solidarité »,
- « 31. État et développement »,
- « 32. Continent européen ».

On a sélectionné les 30 articles les mieux évalués parmi ces textes. On y a également ajouté 4 articles suggérés par les participants au forum.

Les propositions de textes du Pôle Gouvernance et Citoyenneté n'ont pas encore été soumises à une évaluation :

- « Leaders sociaux au XXIe siècle », « Réseau de militaires à propos de la construction de la paix », « Reconversion de l'industrie de l'armement »,
- « Réseau des autorités locales », « Réseau de pêcheurs », « Réseau de paysans », « Principes de la gouvernance au XXIe siècle », « Droits de l'homme et gouvernance mondiale » et « Violences urbaines ».

## 2.2 LES PROPOSITIONS LES MIEUX EVALUEES

### **PGC I. À propos de la gouvernance mondiale**

PGC 01. La gouvernance mondiale ne peut plus se réduire à des relations entre États souverains. (04.01.)

40	5	0	1
----	---	---	---

PGC 02. Pour être acceptées par les peuples du monde il faut que les nouvelles régulations soient légitimes à leurs yeux et, pour cela, que leurs objectifs soient clairs, qu'elles s'imposent de la même manière aux pays riches et aux pays pauvres, que tous les peuples contribuent à les définir et les contrôler. (04.04.)

41	4	0	1
----	---	---	---

PGC 03. La gouvernance mondiale a besoin de fondements communs:

- a) des objectifs communs : le développement durable, la réduction des inégalités, la paix ;
- b) un socle éthique commun: la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et la Charte des responsabilités humaines.

Sur ces bases on peut définir les domaines d'intervention de la communauté internationale, la hiérarchie des normes et règles s'imposant à tous les domaines (commerce, environnement, santé, sécurité...), les grandes causes mondiales auxquelles doivent coopérer les États et les institutions multilatérales. (04.06.)

40	5	0	10
----	---	---	----

PGC 04. Pour sortir du système actuel de relations entre États nationaux il faut qu'émerge une communauté internationale consciente de son unité et

de sa diversité. Cette communauté ne se réduit pas à une coopération-compétition entre «blocs». Elle est faite tout autant de relations entre des «milieux» sociaux et professionnels occupant des positions différentes dans la société et dans l'économie. (04.07.)

41	3	0	2
----	---	---	---

PGC 05. Repenser la gouvernance c'est aussi repenser le «contrat social» qui lie les différents «milieux» sociaux et professionnels à l'ensemble de la société, chaque milieu revendiquant des droits mais se reconnaissant des responsabilités vis à vis des autres. (04.08.)

39	1	0	6
----	---	---	---

PGC 06. Finie l'opposition stricte entre acteurs publics qui gèrent l'intérêt public et acteurs privés qui servent des intérêts privés. En particulier un acteur privé dont l'activité a un impact public assure de ce fait des responsabilités publiques. (04.13.)

33	8	0	5
----	---	---	---

PGC 07. Pour qu'une communauté internationale émerge et que le gouvernement mondial soit démocratique il faut organiser la scène publique mondiale et développer les débats citoyens. L'usage démocratique d'Internet peut y contribuer puissamment. (04.16.)

37	9	0	0
----	---	---	---

PGC 08. La société civile organisée constitue les contre pouvoirs nécessaires, en particulier en interpellant les gouvernements et en contribuant à un audit permanent des institutions multilatérales. (04.17.)

39	5	0	2
----	---	---	---

## **PGC II. À propos de la gouvernance territoriale étatique et locale**

PGC 09. L'État doit être envisagé comme un maillon d'une chaîne de gouvernance : la question du rôle de l'État dans le développement ne peut plus être perçue comme une question strictement nationale. Il faut abandonner l'idée de souveraineté absolue, qui est dans les faits obsolète. Les actions des firmes multinationales, les flux transnationaux, l'économie du crime internationalisée démentent cette souveraineté absolue. Il y a un décalage entre la représentation de l'État et la réalité. (31.01.)

18	3	0	0
----	---	---	---

PGC 10. État a un rôle de fédérateur entre différents niveaux de territoires (locaux, nationaux, internationaux...), et entre différentes temporalités (entre les intérêts immédiats et les enjeux de plus long terme.) Il doit donc coordonner les initiatives, être un espace de dialogue, un catalyseur d'énergies. Par sa vision prospective, l'État est à l'articulation entre vision de court terme des acteurs économiques et vision de long terme exigée par la préservation du bien être commun. (31.03.)

18	3	0	0
----	---	---	---

PGC 11. *À chaque niveau de représentation publique, l'accumulation de mandats doit être limitée ou directement interdite. Dans ce même esprit, la rénovation des mandats doit être établie comme une exception qui ne peut se justifier que par un bilan « exceptionnel ».* (Article proposé par un participant pour la proposition 04.)

PGC 12. État n'est pas la seule entité responsable dans le domaine public touchant aux intérêts collectifs. État n'est pas le seul acteur des régulations. Nombreux sont les organismes privés dont l'activité a des répercussions dans le domaine public (firmes multinationales, ONG....); à l'opposé, certains États, sous l'influence de lobbies privés, ne visent pas le bien commun. Il est donc urgent de juger le secteur privé et celui des ONG en fonction non de leurs objectifs mais de leurs impacts. Le public et le privé ne sont donc pas des forces opposées mais complémentaires. (31.04.)

19	2	0	0
----	---	---	---

PGC 13. Dans le domaine de la solidarité et de la redistribution des richesses, l'État demeure indispensable. Si l'État se désengage de son rôle d'entrepreneur, c'est pour mieux se lancer dans le renouvellement des grandes infrastructures sociales: solidarité nationale, éducation, redistribution des richesses, santé, formation. État doit entrer en partenariat et établir un véritable dialogue avec la société civile, avec les acteurs de différentes échelles.(31.05.)

20	1	0	0
----	---	---	---

PGC 14. Le développement ne s'achète pas: il est fondé sur le savoir-faire, sur la capacité des gens, sur l'apprentissage et sur la connaissance. Le développement, ce n'est pas seulement des infrastructures modernes, des unités industrielles et des télécommunications efficaces, le développement repose avant tout sur la mobilisation des populations et sur la valorisation de leurs potentiels intégrée dans une vision globale à long terme. Les expériences de développement réussies montrent que l'ancrage dans le passé et le savoir-faire local lié à une ouverture sur l'extérieur est ce qui crée une dynamique d'innovation. Ces processus fonctionnent quand ils sont avalisés par l'État. (31.06.)

18	3	0	0
----	---	---	---

PGC 15. Inventer une approche territoriale dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion; encourager la coopération entre toutes les parties prenantes d'un territoire ainsi que la participation de tous les citoyens(30.01.)

20	1	0	0
----	---	---	---

PGC 16. Dépassez une gestion technocratique et une approche sectorielle du territoire, avec une approche intégrée; développer la coopération et les outils de la participation

- Revaloriser une approche territoriale du développement.

- Favoriser la liberté d'association, de pensée, d'information et d'expression.
- Élections libres, droit de vote et d'élection pour toute personne adulte
- Reconnaître le droit des habitants de gérer les ressources de leur milieu.
- Mettre en place les conditions de participation aux décisions collectives
- Soutenir la participation effective de tous les groupes sociaux
- Permettre à la diversité de s'exprimer, dans le respect des minorités et des faibles.
- Passer du processus de délégation au processus de coopération. (30.02.)

19	2	0	0
----	---	---	---

PGC 17. *Il s'avère utile d'évoquer l'expérience des budgets participatifs qui représentent un pas en avant très intéressant dans l'implication des habitants dans la gestion des affaires de la ville. Mais il existe de très nombreuses autres expériences dont il faut extraire des enseignements et différents éléments de méthode afin de les adapter aux réalités très divergentes et complexes des différents pays.* (Article proposé par un participant pour la proposition 05.)

PGC 18. Rendre transparent les flux d'échange au sein et à l'extérieur du territoire et trouver des indicateurs plus fiables que le PNB.

- Établir des éco-bilans pour tous les objets et matériaux consommés.
- Développer des systèmes territoriaux de pilotage sur l'utilisation des biens naturels et de la consommation.
- Impliquer les citoyens pour la définition des indicateurs locaux et les objectifs.
- Développer l'expertise indépendante.
- Développer des indicateurs de comparaison (local/local et local/global)
- Développer des indicateurs de *qualité* de vie. (30.08.)

21	0	0	0
----	---	---	---

PGC 19. Vers une meilleure qualité de vie: produire, échanger, se déplacer et consommer autrement , en respectant les écosystèmes et les cultures. (30.09.)



PGC 20. Pour un meilleur enracinement local et une consommation plus en accord avec le milieu naturel.

- Satisfaction prioritaire des besoins locaux.
- révolution d'efficience: réduire "l'apport de matières par unité de produit
- Remettre en valeur les héritages du passé, notamment les connaissances et les savoir-faire.
- Produits adaptés aux croyances, culture, religion et les us et coutumes locaux
- Frein aux investissements qui ne soutiennent pas une production ancrée dans la réalité locale.
- Conditions de travail équitables. Juste prix et juste rémunération.
- Production selon le rythme des saisons, selon la diversité des climats et des cultures.
- Reconnaître les besoins non-matériels dans les sociétés industrialisées et ne plus les remplacer par des marchandises
- Consommer de façon responsable.
- Rôle de la campagne des pays du Sud, en plus de nourrir et distraire les habitants du Nord.
- Écologie et agriculture urbaine.
- Contrôle sur les grandes entreprises: semences, enclaves, conditions d'emploi
- Réduction des monocultures et des cultures d'exportation pour gain de devises.
- Stop à la production de drogues nocives destinées au trafic.
- Limitation écologique du transport et réduction de la pollution: consommer des produits locaux, favoriser les transports en commun et voies pour les piétons, cyclistes, trams
- Assurer l'accès à la mobilité à toutes les couches sociales (30.10.)

21	0	0	0
----	---	---	---

PGC 21. Des exigences posées aux entreprises pour qu'elles s'adaptent au tissu social des échanges.

- L'entreprise comme acteur du contexte local et non seulement comme lieu de production économique
- Efficience et responsabilité éthique, écologique, sociale, des entreprises et collectivités
- Interdépendance des secteurs productifs, sociaux et culturels
- Culture du partage et de l'échange
- Frein à la spéculation et à tout mode d'enrichissement non lié à un travail productif
- Frein à la virtualité des activités et à la vente de produits inutiles (clause du besoin)
- Interdiction de la publicité. Réduction des effets de mode.
- Durabilité des produits. Réparation. Recyclage.
- Frein au nomadisme des entreprises. (30.20.)

20	1	0	0
----	---	---	---

### PGC III. À propos de la citoyenneté

PGC 22. Pour que l'État soit légitime, et pas seulement légal, il doit se donner les moyens d'avoir une vision d'ensemble de la société dont il fait partie. Une question s'impose également : qu'est ce que la citoyenneté aujourd'hui? Il n'y a pas une appartenance exclusive mais des appartenances plurielles qui dépendent de l'histoire de chacun. La citoyenneté se construit par l'éducation civique, mais aussi par la possibilité pour les individus de faire partie de la société en tant que personne et non en tant que seul acteur économique, de s'accomplir pour soi et pour les autres autrement que dans l'optique de profit matériel. (31.09.)

21 0 0 0

PGC 23. Nouveau concept de citoyenneté. Il y a peu, le 'citoyen' s'en remettait, dans bien des cas, à des spécialistes désintéressés et incontestés: médecins, enseignants, agriculteurs, leaders de partis. Aujourd'hui, ces institutions et ces personnes doivent accepter de reconsidérer leur fonction dans un esprit de contrat et non dans un esprit de mission. La contrepartie pour les citoyens est que leurs devoirs vont s'amplifier. Le citoyen responsable aura voix au chapitre, il n'aura plus de "clercs" pour parler en son nom. (32.02.)

15 0 0 0

PGC 24. *Outre le rôle nécessaire des mouvements collectifs et des institutions, il faut souligner l'importance de la responsabilité individuelle et de la citoyenneté, qui s'exerce aussi à travers l'acte de consommation (dans sa globalité). Par exemple : plus le citoyen adopte rapidement un mode de consommation éthique et écologique, plus vite nous atteindrons une bonne gouvernance mondiale.* (Article proposé par un participant pour la proposition 04.)

PGC 25. Dans le processus de la participation, le tout est plus que la somme des parties

- Instaurer des règles de concertation qui permettent à chaque communauté de dégager des options face aux défis, dans le respect des minorités et de la diversité du corps social.
- Développer une conscience des droits démocratiques qui va de pair avec une conscience des devoirs démocratiques.
- Défendre les intérêts des tiers absents: enfants, handicapés, générations futures
- Définir des objectifs sans se perdre dans le détail et en déléguant des compétences à des interlocuteurs définis
- Apprendre à évaluer les politiques publiques et le propre processus de participation directe
- Mettre l'accent sur la nature et la qualité autant que sur les résultats des processus. (30.04.)

20	1	0	0
----	---	---	---

PGC 26. Droits I. La question du droit n'est plus seulement posée en termes de défense des institutions, mais désormais, le droit devient un instrument de défense des habitants. (05.10.)

27	5	0	4
----	---	---	---

PGC 27. Droits II. Les autorités n'oublient pas l'application de la loi contre les habitants, par contre les droits des habitants sont oubliés surtout si ces derniers les ignorent aussi la proposition est-elle d'informer et de faire prendre conscience aux habitants de leurs droits. (05.11.)

29	4	0	1
----	---	---	---

PGC 28. *Il faut organiser, structurer et développer les outils appropriés pour partager l'information. La structure géographique et thématique permet de lier les dif-*

*férents niveaux de territoire, depuis le local au global, et d'en harmoniser les rôles. Le fait de disposer d'outils pour partager l'information permet de renforcer ses compétences et ainsi les dotations de ressources cognitives adéquates pour une vraie expression de citoyenneté active. La communauté internationale ne sera pas fabriquée. Elle émergera. Pour qu'elle devienne évidente, il faudra trouver les voies et les moyens par lesquels chaque individu, là où il se trouve, puisse faire entendre sa voix. Les réseaux de développement constitués s'avèrent indispensables, comme dans le cas du réseau national des habitants du Cameroun, mais il faudra utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication afin de partager les compétences et l'expression des valeurs de citoyenneté.* (Article proposé par un participant pour la proposition 04.)

PGC 29. Face à des institutions internationales en position de faiblesse (telles que les Nations-unies), les propositions visent à articuler au niveau international les organisations d'habitants afin de constituer une force, une alliance mondiale, qui puisse peser dans les décisions. (05.18.)

27	5	0	4
----	---	---	---

PGC 30. Pour le tissage d'un réseau d'échange. Contre une "production" de l'événement. Les médias ont perdu leur fonction d'information, de conscientisation, d'évaluation et de mise en relation des partenaires sociaux. Ils ne relatent plus l'événement; ils le façonnent, ils le créent selon des critères économiques ou politiques. (30.05.)

18	3	0	0
----	---	---	---

PGC 31. Le rôle des médias est d'aider à une prise de conscience des problèmes communs; partager le savoir, c'est le multiplier.

- Approfondir la compréhension du territoire comme tissu de relations entre acteurs. Diffuser les informations importantes et utiles par des médias qui conviennent aux contextes culturels.

- Information sur les événements + interprétation des faits + regard critique sur les acteurs, sur la société, sur les choix effectués comme composantes d'une bonne information.
- Perception des processus à long terme.
- Indépendance face aux pressions économiques, face à la publicité et aux annonceurs.
- Voie d'expression des divers groupes sociaux, des choix qu'ils défendent.
- Partage gratuit d'expériences, échange de savoirs. (30.06.)

21	0	0	0
----	---	---	---

#### PGC 32. Éloge de la lenteur - le temps fluctuant.

- Le temps comme un lien entre les personnes, non comme une unité de mesure
- Le temps cyclique des saisons (horaires d'été, horaires d'hiver).
- Le temps fluctuant, autonomie par rapport au temps planifié.
- Le temps subjectif, temps émotif et rythme personnel et communautaire
- Le temps choisi et partage du travail.
- Favoriser la complémentarité des temps (mères, chômeurs, vieux, travail partiel) comme potentiel pour tisser des liens,
- Faire coexister les différents temps (temps historique, présent, court et long terme)
- Mettre un frein au temps industriel pour qu'il respecte le temps géologique (combustion d'énergie fossile, résorption des déchets)
- Réhabiliter le présent comme instant privilégié. (30.14.)

19	2	0	0
----	---	---	---

PGC 33. Pour une créativité et utilité du travail, contre l'esclavage et le mercantilisme. Retrouver le lien du travail avec la satisfaction des besoins et la créativité. Même si certains travaux sont faits de tâches répétitives ou s'exé-

cutent dans des conditions difficiles, un travail utile est un facteur essentiel de la dignité humaine. Le travail doit être un lien en relation avec les autres. La valeur des relations doit être estimée autrement que selon l'étalon monétaire (30.18.)

19	2	0	0
----	---	---	---

PGC 34. Satisfaction des besoins: pour l'épanouissement des personnes et pour l'approfondissement de la communauté.

- Redonner son sens et sa richesse au travail comme échange de personne à personne et non de personne à produit
- Le travail pour encourager et recevoir la créativité et pour répondre aux besoins prioritaires de la collectivité, produit "visible" et utile.
- Valorisation des activités non marchandes.
- Atténuation de la limite entre vie professionnelle et vie domestique.
- Statut social non lié au travail.
- Revenu de base assuré par la collectivité.
- Réduction du rôle de l'argent comme étalon universel de valeur (30.19.)

20	1	0	0
----	---	---	---

### **3. SYNTHÈSE TRANSVERSALE DU PÔLE SOCIOÉCONOMIE DE SOLIDARITE (PSES)**

#### 3.1 INTRODUCTION:

Ce texte a été élaboré grâce aux évaluations réalisées à partir de 15 textes du Pôle de Socioéconomie solidaire, sur un ensemble de 19.

Les propositions évaluées et contenues dans cette synthèse sont issues des textes suivants :

- « 02. Femmes et économie »,
- « 06. Monnaie sociale »,
- « 08. Développement durable »,
- « 09. Commerce équitable »,
- « 10. Consommation éthique »,
- « 11. Production, technologie et investissement »,
- « 12. Économie solidaire »,
- « 13. Dette et ajustement »,
- « 14. Entreprises et solidarité »,
- « 19. Travail, emploi et activité économique »,
- « 21. Politiques économiques, idéologies et dimension géoculturelle »,
- « 24. Politiques fiscales et protection sociale »,
- « 28. Finances solidaires »,
- « 29. Finances durables »,
- « 33. Précarité et exclusion ».

On a sélectionné les 30 articles les mieux évalués. On y a ajouté 6 articles suggérés par les participants du forum.

Les propositions sur les textes du PSES suivants : « Commerce international », « Mouvement syndical », « Santé » et « Tourisme durable » n'ont pas encore été soumises à évaluation.

### 3.2 LES PROPOSITIONS LES MIEUX ÉVALUÉES

#### **PSES I. À propos d'une mondialisation solidaire et durable**

PSES 01. Avancer vers un nouveau système de procédures et d'institutions de gouvernance mondiale. (08.01.)

36	2	0	3
----	---	---	---

PSES 02. La protection des besoins de base des débiteurs est fondamentale. Établir des forums de négociation où la voix dominante ne soit pas celle des créanciers. (13.08.)

22	1	0	0
----	---	---	---

PSES 03. Établir des indicateurs qui mesurent la dette sociale et écologique et les inclure dans des conférences internationales sur le thème de la dette. Redéfinir le concept de développement humain et développer de nouveaux indicateurs qui prennent en considération la conservation de l'environnement, la durabilité sociale, la non-discrimination des genres et les effets des externalités négatives. (08.06.)

36	4	0	1
----	---	---	---

PSES 04. *Il faut attaquer les causes qui provoquent la dette externe des pays du Sud par le biais d'une revalorisation du prix équitable des matières premières sur le marché mondial et la fin du monopole des multinationales.* (Article proposé par un participant pour la proposition 13)

PSES 05. *Les organismes de coopération des pays du Nord doivent accorder la priorité aux sources de financement afin de soutenir des initiatives de commerce*

*équitable des pays du Sud, aussi bien en ce qui concerne la production que la consommation.* (Article proposé par un participant pour la proposition 09)

PSES 06. Il faut définir des actions pour s'opposer à l'offensive monopolistique, appuyée par les pays principaux en matière de brevets, qui à la fois s'approprient le savoir populaire en fonction d'intérêts économiques et prétendent imposer leurs droits de breveter les savoirs et les biens qui constituent le patrimoine social. (08.09.)

35	4	0	2
----	---	---	---

PSES 07. En même temps que s'établissent des systèmes de production durable et des processus de changement dans l'usage des sols plus rationnels, il est nécessaire d'optimiser les mécanismes d'alerte, de prévention, de résolution et de mitigation des désastres naturels et ceux causés par l'être humain. (08.10.)

36	4	0	1
----	---	---	---

## **PSES II. À propos des changements dans le système financier**

PSES 08. Rendre transparents les systèmes financiers nationaux et abolir les paradis fiscaux. Les institutions privées devaient adhérer à une charte internationale qui définisse les responsabilités des prêteurs internationaux. (08.08.)

37	3	0	1
----	---	---	---

PSES 09. Les décisions financières responsables, au service du bien commun. Aucune régulation ne sera efficace si elle n'est pas accompagnée d'une prise de conscience des acteurs du fait que leurs responsabilités s'étendent au-delà du légal et englobent la prise en compte d'autrui. La recherche du bien commun exige l'ouverture à l'Autre, à celui qui n'a pas voix au chapitre.

Une meilleure prise en compte de l'Autre dans les décisions financières courantes serait un pas important dans la direction du bien commun. Elle devrait se faire sans porter préjudice à l'activité financière elle-même qui est un élément essentiel à la vie économique. Trois domaines où la prise en compte explicite de l'Autre paraît la plus urgente sont les activités de crédit, celles d'investissement et finalement celles d'intermédiation. (29.06.)

11	2	0	1
----	---	---	---

PSES 10. Étudier en profondeur les modèles d'utilisation de monnaie sociale, de façon à comprendre la logique de leur évolution, leurs limites et possibilités d'avancer dans la construction d'une économie solidaire qui se bénéficie des avantages de l'instrument, sans tomber dans la tentation de la centralisation prématurée. (06.02.)

31	3	0	0
----	---	---	---

PSES 11. Promouvoir la Finance Solidaire auprès de tous les acteurs. Organiser la promotion de la finance solidaire par des publications, la participation à des conférences et séminaires internationaux. Organiser le *lobbying*. Chercher à toucher aussi bien les décideurs que des praticiens pour créer des alliances autour d'une finance qualitative. (28.08.)

12	1	0	0
----	---	---	---

### **PSES III. À propos du projet politique d'économie solidaire**

PSES 12. Développer des pratiques politiques pour soutenir le développement de rapports économiques solidaires. Les décisions susceptibles de changer les rapports économiques relèvent largement d'un projet politique, il apparaît alors essentiel de favoriser la participation active des femmes aux processus politiques. (02.15).

44	5	0	4
----	---	---	---

PSES 13. Une base solide pour la durabilité politique requiert une redéfinition de la participation politique des municipalités; c'est en effet dans le domaine local que la vie communautaire s'exprime le plus directement. Pour ce faire, il faudrait promouvoir la participation au niveau du quartier à toute la problématique liée à l'amélioration de la qualité de la vie familiale, sociale et institutionnelle, et aussi favoriser l'instauration du budget participatif. (08.13.)

34	6	0	1
----	---	---	---

PSES 14. Construire l'Économie Solidaire, c'est concevoir un projet politique et pédagogique. Bien que tout corresponde à un processus, tout n'arrive pas spontanément. Il est urgent de construire un projet politique, surtout parce que l'ES n'englobe pour ainsi dire pas de rapports économiques. L'élément central ici réside dans l'apport de la Solidarité : c'est autour de celle-ci que s'articule le vaste projet politique de la nouvelle société nationale et globale. L'ES ne se développe pas de façon automatique et mécanique. Pour devenir un agent de changement social, il faut se constituer en tant que force politique et éducative. L'identité solidaire ne peut se construire que d'une manière active à l'intérieur d'un processus qui est aussi éducatif. (19.06.)

19	3	0	0
----	---	---	---

#### **PSES IV. À propos de l'éducation et de la formation pour une économie solidaire et durable**

PSES 15. L'éducation pour le développement durable doit être remise dans son contexte, en mettant l'accent sur de nouvelles formes de perception des besoins et de l'usage des ressources. Elle devrait s'orienter simultanément vers:

a) la formation en termes de valeurs qui renforcent la conscience de la responsabilité nécessaire pour un développement intégral durable.

b) la formation de connaissances utiles pour résoudre des problèmes de durabilité. (08.14.)

36	2	0	3
----	---	---	---

PSES 16. *Former et informer les salariés et les acteurs sociaux de l'entreprise en général à propos de leur implication dans l'entreprise solidaire afin qu'ils disposent des moyens pour participer à la réglementation de ses activités.* (Article proposé par un participant pour la proposition 14)

PSES 17. Définir des projets d'échange académique entre des universités afin d'insérer dans le registre de l'État et des gouvernements les questions d'économie solidaire, des innovations en théorie monétaire. Appuyer mondialement des gestions auprès de gouvernements de promotion d'expériences d'économie solidaire en cours de développement local. (06.13.)

32	2	0	0
----	---	---	---

PSES 18. Aujourd'hui, on note peu d'implication du consommateur final. Il est également difficile de consommer éthique. Faible transparence de l'information, distribution insuffisante de produits équitables, coût élevé des produits éthiques sont autant de facteurs qui expliquent que le changement de mentalités chez le consommateur n'a pas toujours de répercussions sur l'acte d'achat. (14.16.)

20	0	0	0
----	---	---	---

PSES 19. *Resocialiser les nouvelles générations dans la culture et la pratique de la consommation éthique par le biais de processus éducatifs formels (l'école) et informels (la famille, les groupes de pairs, les mouvements, les églises, etc.).* (Article proposé par un participant pour la proposition 10)

## PSES V. À propos de la relecture du paradigme dominant

PSES 20. On a identifié set principes, pistes essentielles à approfondir et à enrichir comme assises d'un nouveau paradigme économique et intimement liées à la "reconceptualisation" des concepts économiques de base. Voici ces huit principes:

- Multifonctionnalité des activités "productives" et du travail des femmes
- Décloisonnement (dé-compartmentation) et partage du travail et des responsabilités
- Reconnaissance de la conciliation des rôles et des activités, et partage équitable du temps et des tâches
- Reconnaissance des savoirs traditionnels et des savoirs d'expérience acquis à l'extérieur de la sphère économique "dominante"
- Organisation des espaces de production et de vie sur la base du temps et des besoins des personnes et des communautés
- Hiérarchie des priorités prenant en considération la vie et les personnes humaines
- Transparence dans les pratiques à tous les niveaux (02.06.)

39	9	0	5
----	---	---	---

PSES 21. Les femmes veulent s'entendent aussi sur l'urgence d'autre développement individuel et collectif reconnaissant:

- l'égalité entre les femmes et les hommes,
- les dimensions spirituelle, mentale, physique et sociale de la personne, un développement harmonieux et équilibré entre le "centre" et la "périphérie"; entre le Nord, le Sud, l'Est et l'Ouest; à l'intérieur d'un territoire ou d'un pays; etc. (02.04.)

44	8	0	1
----	---	---	---

PSES 22. Les initiatives des femmes répondent à des besoins *contextualisés*, c'est-à-dire que l'environnement physique, politique, économique et culturel est déterminant des besoins et des initiatives elles-mêmes. (02.01.)

46	6	0	1
----	---	---	---

PSES 23. **Reconceptualiser les concepts économiques de base.** Parmi les concepts économiques à "reconceptualiser", les femmes indiquent en priorité les suivants: la personne humaine, sa position dans la sphère de l'économie au sens large; la nature; le temps; l'économie, le domaine de l'économie dans toute sa diversité; la croissance; la valeur; la richesse; le travail; les termes d'échange; la productivité. (02.08.)

42	7	0	4
----	---	---	---

PSES 24. Concevoir des indicateurs adaptés et diversifiés de la richesse et du travail. Seuls des indicateurs revus pourront rendre visibles les activités traditionnelles des femmes, les activités volontaires des femmes et des hommes, les aspects immatériels de la qualité de vie des personnes, les activités créatrices de liens sociaux, l'importance des échanges gratuits, conviviaux et "non-productifs". (02.10.)

44	5	0	4
----	---	---	---

## **PSES VI. À propos des nouvelles politiques socioéconomiques solidaires**

PSES 25. Élaborer des politiques économiques basées sur les nouvelles données. Promouvoir, dans la sphère culturelle, l'éducation des valeurs solidaires, communautaires et de coopération, comme base nécessaire pour la consolidation du projet d'une nouvelle économie politique, profondément humaine, qui se traduise par des politiques économiques cohérentes avec les buts visés. Concevoir les politiques économiques comme des moyens de fournir les bases matérielles du bien-être et de la réalisation des personnes,

des peuples et des nations, en respectant la diversité biologique, humaine et culturelle en collaboration durable avec la nature. Amplifier les mécanismes de participation dans les secteurs de production, monnaie, commerce et finances, en cherchant surtout à satisfaire les besoins humains, le développement social durable et les droits de citoyenneté. (21.07.)

21	0	0	0
----	---	---	---

PSES 26. Ainsi, il s'impose de:

- développer des moyens de les valoriser équitablement, en utilisant d'autres étalons de mesure que la monnaie,
- doter les femmes de moyens d'influencer les décisions dans les sphères de l'économie et faire connaître, discuter et accepter un nouveau paradigme économique. (02.11.)

44	7	0	2
----	---	---	---

PSES 27. Favoriser la circulation de l'information et la communication entre tous les acteurs impliqués dans le commerce équitable.

Il est important de compenser le retard des régions et des producteurs marginalisés dans les infrastructures permettant l'accès à l'information, et leur permettre d'utiliser eux aussi les moyens de communication actuellement disponibles, notamment les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les consommateurs sont un point d'appui indispensable du commerce équitable. Ils ont eux aussi droit à une information complète et transparente. (09.03.)

36	1	0	2
----	---	---	---

PSES 28. Mettre en place des plates-formes locales, régionales, nationales et internationales facilitant les synergies, la communication et l'articulation entre les acteurs et les expériences de commerce équitable à ces différentes échelles.

Ces plates-formes auront notamment pour objectifs de renforcer et d'évaluer l'impact des activités en tenant compte des objectifs multiples du commerce équitable (09.05.)

35	3	0	1
----	---	---	---

PSES 29. Les acteurs du commerce équitable doivent commencer à prendre en compte dans l'élaboration de leurs critères une analyse précise des effets des modes de production et d'échanges internationaux sur l'environnement. Ceci leur permettra d'être crédibles dans le cadre de la recherche d'un commerce durable. Ils doivent participer aux côtés des organisations de défense de l'environnement aux efforts pour l'internalisation des coûts environnementaux et sociaux et la mise en place d'un Accord Multilatéral sur l'Environnement. (09.07.)

38	0	0	1
----	---	---	---

PSES 30. Stimuler une culture de la consommation éthique. Mobiliser et sensibiliser à la consommation éthique à travers l'éducation (pour stimuler la formation de mentalités critiques et la défense d'une éthique qui respecte et assume la responsabilité envers l'autre) et l'information (pour permettre l'option, le choix, le pouvoir du consommateur, découvrant les relations d'exploitation inhérentes aux marchandises en vente) pour discuter l'articulation entre les relations que nous établissons dans notre travail et nos vies, et les relations d'exploitation qui s'insèrent dans les produits que nous consommons. Insérer, dans les curriculums du système éducationnel formel, dans les cours de formation de professeurs et dans les cours de qualification professionnelle, une réflexion critique sur l'économie, la propagande et la consommation. (10.10.)

31	1	0	1
----	---	---	---

PSES 31. **Promouvoir la Politique de Revenu Minimum Universel.** Il s'agit d'une revendication profondément révolutionnaire, puisqu'elle permet

de distinguer entre travail et emploi, emploi et survie, revenu et marché; elle rompt également avec le besoin de commercialiser la force de travail et avec le mythe selon lequel il est possible de vendre la capacité productive individuelle sans se vendre soi-même. On doit considérer le revenu minimum comme un droit social, de citoyenneté, garanti à tous les individus, de la naissance jusqu'à la mort, indépendamment de son insertion au sein du processus économique. (24.01.)

16	1	0	0
----	---	---	---

PSES 32. *Il faut trouver les moyens d'introduire les composants de l'économie solidaire dans les entreprises « classiques », par exemple : a) en développant la communication avec les organismes fédératifs : les Chambres de Commerce, les groupements de chefs d'entreprises, les syndicats de patrons ; b) en informant leurs clients et leurs consommateurs pour les inciter à développer ces pratiques ; c) en mobilisant les organisations syndicales pour diffuser des informations sur l'économie solidaire au sein des entreprises.* (Article proposé par un participant pour la proposition 12)

PSES 33. Permettre la rencontre d'inclus et d'exclus, passionnés par une économie au service de l'Homme et expérimenter avec leurs moyens et leurs limites des formes d'entreprises différentes où on est pris en considération en fonction de ce que l'on est et non de ce que l'on a et où l'argent ne sera pas la finalité, mais un déclencheur d'activité. (33.09.)

14	0	0	0
----	---	---	---

PSES 34. *Soutenir économiquement les initiatives de la société civile et diminuer le soutien à l'appareil officiel bureaucratique. Il faut renforcer la mobilisation et la participation des citoyens face au « manque de crédibilité » dont elle souffre par rapport aux financeurs.* (Article proposé par un participant pour la proposition 21)

PSES 35. Consolider les expériences réussies et mettre en place des systèmes de production-distribution-consommation durables entre les différentes composantes de l'économie solidaire au plan local, national et international. (12.08.)

30	0	1	0
----	---	---	---

PSES 36. L'Alliance pour un Monde Responsable, Pluriel et Solidaire doit jouer un rôle pro-actif en mettant en application les initiatives énumérées. (11.01.)

22	2	0	2
----	---	---	---

## **4. SYNTHÈSE TRANSVERSALE DU POLE VALEURS, CULTURE, ART, EDUCATION, SOCIETE (PVCAES )**

### 4.1 INTRODUCTION :

Ce texte a été élaboré à partir des évaluations réalisées sur 8 textes du Pôle Valeurs, Culture, Art, Éducation et Société, sur un ensemble de 13 textes.

Les propositions évaluées et contenues dans cette synthèse sont issues des textes suivants :

- « 01. Réseau de scientifiques »,
- « 03. Interculturalité »,
- « 16. Réseau d'artistes »,
- « 25. Éducation »,
- « 26. Éducation des citoyens »,
- « 27. Éducation relative à l'environnement »,
- « 34. Réseau d'universitaires »
- « 35. Réseau de jeunes ».

On a sélectionné les 30 articles les mieux évalués parmi ces textes. On y a ajouté 6 articles suggérés par les participants au forum.

On n'a pas encore soumis à l'évaluation les propositions des textes suivants du PVCAES : « Nouvelles technologies de l'information et de la communication », « Rétablir l'humanité dans ce qui est humain », « Réseau de femmes », « Le collège interreligieux » et « L'ordre officiel des journalistes ».

### 4.2 LES PROPOSITIONS LES MIEUX EVALUEES

#### **PVCAES I. À propos de quelques notions fondamentales**

PVCAES 01. La nécessité de changement est un acte responsable: Ce système qui prône le matérialisme comme unique alternative en encourageant l'égoïsme social n'est plus viable. Changer et remettre en avant les valeurs de la "vie" (amour, solidarité, compassion, respect de la différence) sont vitaux. (35.03.)

21	1	0	0
----	---	---	---

PVCAES 02. Amorcer la réflexion sur la notion de pouvoir: Argent, puissance politique... ne sont pas suffisant pour faire d'un pays, d'une personne des entités de pouvoir. (35.04.)

20	2	0	0
----	---	---	---

PVCAES 03. Culture. On propose de tenir compte du fait qu'en toute culture, il existe trois niveaux différenciés, mais articulés entre eux: les valeurs fondamentales, les institutions qui articulent ces valeurs et les pratiques concrètes. (03.02.)

26	8	0	5
----	---	---	---

PVCAES 04. Diversité culturelle. On propose d'assumer comme modèle plus adéquat celui qui est dénommé "*Un monde qui comprend beaucoup de mondes*", devant les autres deux possibilités: "*Un seul monde monochromatique*" ou "*Un seul monde coloré*", par le fait d'assumer qu'il ne s'agit pas de parvenir à l'harmonie malgré nos différences, sinon grâce à nos différences. (03.03.)

34	3	0	2
----	---	---	---

PVCAES 05. Pluralisme. On propose le développement de la notion de pluralisme en tant qu'équilibre dynamique entre une pluralité isolatrice et une unité uniformisante, qui refuse aussi bien la réduction de la diversité culturelle à des paramètres universels, que le relativisme qui désagrège, à tra-

vers le développement d'une relativité radicale qui tient compte aussi bien du texte culturel, que son prétexte et son contexte. (03.04.)

26	5	0	8
----	---	---	---

PVCAES 06. Intégrer la notion de "durabilité" dans les changements amorcés: En tant qu'acteurs aujourd'hui, notre première responsabilité est celle de concevoir nos actions sur la base des conséquences des expériences passées et de mettre en scène les conséquences possibles pour les générations qui nous succèdent. La prudence est donc un principe essentiel à respecter. (35.02.)

21	1	0	0
----	---	---	---

PVCAES 07. Les problèmes et les solutions sont en perpétuel mouvement: Dans nos démarches vers des développements de constats ou bien de mise en place d'action, nous devons intégrer la dimension non statique des événements et de ce fait, ne pas avoir ni honte, ni peur de changer de direction. (35.10.)

21	1	0	0
----	---	---	---

## **PVCAES II. À propos de l'harmonie mondiale**

PVCAES 08. Fortifier l'identité culturelle face aux processus de mondialisation. Le processus de mondialisation s'est étendu de par le monde, en désarticulant les caractéristiques de cultures riches, en commercialisant les relations auparavant reposant sur la vie communautaire, la gratuité et sur les échanges affectifs et symboliques. L'économie-monde a stimulé l'apparition d'une culture-monde. Cependant, les mouvements sociaux et culturels et les fortes identités locales ont également créé un champ de ré-appropriation

culturelle. L'essence réside dans le local et l'apparence dans le global. (16.10.)

24	2	0	1
----	---	---	---

PVCAES 09. Fortifier la diversité culturelle des différents pays et des régions et stimuler l'interculturalité. Chaque culture a son histoire, sa richesse et sa singularité. C'est à l'intérieur de sa diversité que nous trouvons des solutions pour les grands défis de l'humanité. Cependant, la défense de la diversité comme facteur d'enrichissement culturel ne doit pas empêcher l'interculturalité et de pas défendre non plus aveuglement les traditions. Certaines cultures sont en même temps riches narratives et mythes mais ne respectent pas les droits de l'homme. Ceci est inacceptable. L'expérience de l'interculturalité peut fournir à ces cultures les paramètres de droits inconnus dans leur histoire. (16.08.)

25	0	0	1
----	---	---	---

PVCAES 10. Construire la culture de la paix. Nos sociétés ne connaissent pratiquement pas une Paix durable. La culture de la Paix doit se construire sur un des plus importants drapeaux, non pas pour que l'Empire y règne sur le consensus et le silence des dominés, mais comme condition pour que nous construisions une société plus heureuse dans tous les domaines des activités et de la cohabitation humaine. L'art comme formateur des communautés d'émotion, de célébration de la collectivité, peut être amener à jouer un rôle énorme, comme essence d'agrégat et formatrice de la Paix. Dans ce sens, on peut organiser des campagnes pour la paix, des mouvements d'art et pacifiques dans les écoles, des rencontres d'art et de paix parmi les jeunes, des actions symboliques pour la paix, des mouvements pour le désarmement. (16.14.)

25	2	0	0
----	---	---	---

PVCAES 11. Dans une perspective internationale de l'éducation, pensée dans le cadre d'une mondialisation alternative, nous devons penser une éducation qui promeut le développement de la société civile nationale, régionale et mondiale en tenant compte des différentes formes culturelles d'appropriation de la réalité et la défense des droits liés aux différentes identités culturelles. (25.01.)

20	1	0	0
----	---	---	---

PVCAE&S.12. *Promouvoir à l'échelle mondiale une révision à fond des règles, des paramètres et des critères qui marquent la science, la recherche et la production de savoir. Tandis que la science garde les mêmes paradigmes du positivisme et du savoir « fragmenté dans des compartiments étanches », ses membres (la plupart des éducateurs et des chercheurs) continueront à retarder un développement équitatif, juste et solidaire de notre planète.* (Article proposé par un participant pour la proposition 25.)

PVCAE&S.13. *Promouvoir l'humanisme universel. Proposer un tronc commun de savoirs pour tous les étudiants universitaires et pour les professeurs du monde afin de contribuer à créer une mondialisation pacifique avec un programme en deux grandes parties : a) une longue histoire unitaire de toutes les sciences : des éléments de physique et d'astrophysique (la formation de l'univers), de chimie, de biologie (la naissance de la vie sur la terre et l'évolution des espèces), d'anthropologie générale, d'agronomie, de médecine et du passage à la culture avec la relation des hommes par rapport à la terre, à la vie et à l'humanité même ; b) un atlas de la mosaïque des cultures humaines : des éléments de géographie et d'histoire des familles de langues et son évolution, des éléments de religions (polythéismes, monothéismes, panthéismes, athéismes), des éléments de sciences politiques (différents types de gouvernement) ; des éléments d'économie (la distribution de la richesse dans le monde) ; les chefs-d'œuvre choisis des savoirs du monde et des*

*beaux-arts (littérature, musique, peinture).* (Article proposé par un participant pour la proposition 26.)

### **PVCAES III. À propos de l'harmonie sociale**

PVCAES 14. Stimuler la responsabilité sociale de l'artiste. L'art est le produit de l'imagination créative, mais également c'est une problématique du réel. En conséquence, l'artiste occupe une place importante dans la société et mérite un respect spécial de par sa sensibilité et sa créativité. Souvent, l'artiste devient un référent et, parfois, se transforme en mythe. L'art contribue à former une communauté d'émotions. Donc, le rôle de l'artiste est de la plus grande importance pour changer la réalité des divers pays et pour enrichir l'imaginaire et augmenter ainsi la qualité de vie matérielle et spirituelle. (16.04.)

23	4	0	0
----	---	---	---

PVCAES 15. **Défendre le droit à la citoyenneté culturelle.** La recherche d'une meilleure qualité de vie, le développement économique, l'éradication de la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie, la préservation de l'environnement et la rénovation de la politique ne sont pas les seuls axes centraux dans notre société ; le droit à la culture et la citoyenneté culturelle le sont également. Dans les sociétés contemporaines, cela doit être une lutte permanente, car les processus de modernisation et de mondialisation tendent à créer une culture de marché qui nie les riches processus culturels des différents pays. (16.06.)

26	1	0	0
----	---	---	---

PVCAES 16. *Il faut envisager le dialogue entre la culture politique démocratique de représentation basée sur l'État-Nation et la culture politique participative basée sur la réponse aux besoins communautaires.* (Article proposé par un participant pour la proposition 03.)

PVCAES 17. Promouvoir une éducation qui travaille sur une pédagogie de l'éthique. Les institutions éducatives doivent offrir à une communauté affaiblie l'exemple d'une institution qui pratique la justice, qui encourage la participation, qui protège les faibles, qui respecte l'environnement et les cultures, qui respecte la souffrance et qui favorise la solidarité. Développer une éducation qui permette de construire le sentiment d'indignation éthique face à l'injustice et de le canaliser; faciliter l'organisation des étudiants, afin qu'ils puissent lutter pour leurs droits d'enfants, de jeunes, d'élèves, de femmes, d'hommes et de citoyens. (25.02.)

19	2	0	0
----	---	---	---

PVCAES 18. L'éducation doit contribuer de façon active à la réflexion critique et à la démocratisation de la culture et elle doit inclure dans le développement curriculaire, par exemple, les nouvelles expériences de lutte sociale et culturelle. C'est-à-dire que la réalité institutionnalisée qui est enseignée dans les écoles doit être confrontée en permanence aux nouveaux émergents des transformations sociales. (25.04.)

19	2	0	0
----	---	---	---

PVCAES 19. Rendre plus puissants les médias alternatifs, en agissant dans les centres éducatifs ou par le biais d'autres acteurs sociaux, comme les mouvements de quartier ou les fondations. Apprendre à valoriser d'autres formes de communication, y compris le silence, en leur faisant perdre le caractère élitiste que présentent les médias lorsqu'ils sont entre les mains de la classe dominante. (25.05.)

18	3	0	0
----	---	---	---

PVCAES 20. Contribuer à la démocratisation des communications à travers d'une réflexion critique sur les médias et leur rôle dans l'exercice de la domination sociale. Dans sa pratique concrète, elle doit favoriser le développement de formes alternatives de communication. Les institutions éducati-

ves doivent être des espaces inter-communiqués, grâce à la création d'instruments qui impliquent une participation active des acteurs éducatifs. (25.06.)

18	3	0	0
----	---	---	---

PVCAES 21. Créer une échelle de valeurs communes qui serve d'appui à une société égalitaire et que ces valeurs puissent accueillir et rendre effectives les formes de lutte exprimées dans une société. Les institutions éducatives doivent être marquées, dans leurs pratiques, par les valeurs de la solidarité, de la vie, de la paix, de la reconnaissance d'autrui, de la justice, de la démocratie et de la préservation de la planète. (25.08.)

18	3	0	0
----	---	---	---

PVCAES 22. Il faut promouvoir les instances de production de connaissances qui permettent de problématiser et de mettre en cause ce que le modèle hégémonique prétend montrer comme quelque chose de "naturel". Et la consolidation de ces espaces doit s'accompagner, également, d'une appropriation critique des connaissances produites dans le domaine scientifique général. (25.11.)

19	2	0	0
----	---	---	---

PVCAES 23. Promouvoir la défense de l'éducation publique et la résistance des acteurs face à l'improvisation et la discipline du marché. Promouvoir un rôle plus dynamique des institutions éducatives, en contribuant au développement de processus de réflexion, de stratégies plurielles et participatives, afin de déstructurer les a priori qui schématisent et paralysent la dynamique du changement. (25.14.)

19	2	0	0
----	---	---	---

PVCAES 24. Construire un type d'éducation où les différences sont définies à partir de principes démocratiques et solidaires, dans le respect de l'égalité

des droits qui mette en cause toute forme de domination, qu'elle soit de classe, de race ou de genre. (25.18.)

19 2 0 0

PVCAES 25. Faire une exigence permanente du respect des engagements pris par l'État afin d'assurer que le droit à l'éducation, le droit d'apprendre et d'enseigner, sera fermement garanti, en rejetant les formes ouvertes ou masquées de privatisation et de commercialisation du processus éducatif (26.10.)

18 1 0 0

PVCAES 26. Promouvoir l'introduction et/ou le développement accru de l'Éducation à l'Environnement à l'intérieur des systèmes éducatif. Chercher l'introduction dans de tels systèmes éducatifs de processus permettant de façon générale :

- de développer une approche globale et critique qui sera adoptée par les systèmes dans leur ensemble, même et surtout en rapport avec les disciplines traditionnelles;
- d'intégrer la dimension de l'éducation à l'exercice de la citoyenneté dans toutes les disciplines traditionnelles;
- d'adopter une approche philosophique et culturelle, dans le but de développer la pensée critique des enfants et des étudiants. (27.04.)

18 3 0 0

PVCAES 27. *Il faut inclure dans l'éducation environnementale des modèles d'accès aux ressources de la terre et de l'environnement qui soient alternatifs à la propriété privée. Il faut exploiter des modèles de « communautés » ou de « participation » à la terre et aux ressources et des modèles indigènes d'occupation de la terre. La propriété privée comme unique modèle de possession de la terre doit être nuancée par d'autres propositions car elle se trouve au cœur des iniquités et à la racine de la privatisation et du mercantilisme des ressources qu'il faut conserver et*

*sauvegarder pour le bien-être des générations futures et de la terre.* (Article proposé par un participant pour la proposition 27.)

PVCAES 28. L'école de la vie est aussi importante que l'école formelle: Les jeunes de 15-25 ans et leurs parents doivent être sensibilisés à l'importance de l'implication dans des projets de développement alternatifs, de changement social afin de développer leurs personnalités et leurs compétences à travers des exercices de responsabilité et des méthodes d'échanges. Cette partie de l'éducation de découverte de soi est essentielle pour compléter les savoirs de la famille, de la société et de l'école. (35.08.)

19	3	0	0
----	---	---	---

PVCAES 29. *Les jeunes doivent acquérir une éducation pratique quant aux écosystèmes. Il est possible d'organiser des activités groupales au milieu des bois et des forêts comme par exemple : a) reboiser des zones en friche ; b) protéger, dans la mesure du possible, les espèces d'arbres primitives qui existent ; c) apprendre à connaître les forêts et les jungles en organisant des randonnées avec des habitants de la région qui possèdent les connaissances traditionnelles pratiques sur cette zone et ses populations ; d) connaître pour utiliser sans détruire ; e) créer les Gardiens des bois et des forêts, en formant des groupes de « jeunes de tous les âges », pour développer les propositions antérieures.* (Article proposé par un participant pour la proposition 35.)

PVCAES 30. Responsabiliser l'université dans la société. La responsabilité de l'université et des universitaires se conjugue institutionnellement et individuellement. En matière de recherche, l'enseignant/chercheur doit être conscient que tout savoir produit et diffusé ne peut être qu'un savoir responsable et que cette responsabilité doit s'évaluer par des jugements contextualisés. L'université a donc la responsabilité de replacer la recherche et les savoirs dans leurs contextes social, historique, politique, culturel et esthétique. (34.01.)

20	0	0	0
----	---	---	---

PVCAES 31. Établir une *clause de conscience* destinée à rétablir un certain équilibre entre employeurs et collaborateurs scientifiques *salariés* d'entreprises *privées* ou *publiques*. Le but est de contrôler la transparence et l'utilisation commerciale des nouvelles connaissances scientifiques, en particulier en matière de biologie du vivant et dans l'application du principe de précaution. (01.02.)

41	8	0	0
----	---	---	---

#### **PVCAES IV. À partir d'un comportement personnel cohérent par rapport à l'harmonie sociale et globale**

PVCAES 32. Notre existence dépend de TOUT ce qui nous entoure: En dehors de la famille et de l'école, les enfants dès leurs jeunes âges, doivent être aidés à prendre conscience de l'existence des liens entre eux et la société qui les entourent et l'environnement dans le quel ils vivent. Ces liens doivent être explicités en termes de:

- Responsabilité et respect envers soi même, la nature et les autres personnes;
- D'évaluation continue de ses propres actions et réflexions;
- Richesse dans l'échange et le dialogue. (35.09.)

22	0	0	0
----	---	---	---

PVCAES 33. *Il est utile de rappeler que les conditions de base de la liberté culturelle sont et continuent d'être : savoir lire, savoir écrire, savoir calculer. Il faut insister sur le fait que le respect de l'orthographe doit être vécu non pas comme une soumission aux règles mais comme une expression individuelle concrète de la volonté de progresser et de la responsabilité intime de chacun pour aimer (ou non) « être moins bête ».*

PVCAES 34. Les consommateurs constituent une catégorie essentielle. Ce groupe s'inscrit clairement dans la sphère économique. Or, les problèmes environnementaux ont leur source dans ce domaine et induisent des effets néfastes sur la santé et le bien-être des populations. Il s'agit donc:

- de permettre à chacun d'identifier ses besoins essentiels: se poser la question "Ai-je vraiment besoin de ?" avant de se demander: "Que choisir?",
- de résister à la publicité, aux gadgets, au non-durable....
- d'éviter le gaspillage par surconsommation pour certains,
- de choisir une alimentation saine et un régime alimentaire équilibré,
- de s'efforcer de réduire les emballages qui représentent dans les sociétés industrialisées plus de la moitié des déchets. (27.13.)

19	2	0	0
----	---	---	---

PVCAES 35. L'art a la tâche de faire du monde un endroit digne pour vivre, en le ré-enchantant, en le transformant en un endroit qui soit autre que celui de la lutte pour la survie quotidienne : un endroit pour l'imagination créative, pour les rêves, pour l'utopie. Il est important de clarifier l'importance de l'art comme instrument qui permet aux personnes d'avoir une nouvelle vision de l'être humain, et qui contribue à élever l'estime de soi, à humaniser et émanciper l'esprit ; en d'autres mots, l'importance de la contribution de l'art pour améliorer les personnes et la société. (16.03.)

24	3	0	0
----	---	---	---

PVCAES 36. L'université doit développer la notion de la responsabilité individuelle. Il s'agit de reformuler et revendiquer un concept de responsabilité éthique et déontologique qui ne se mesure pas seulement par rapport aux dégâts évidents et directs des applications techniques mais aussi par rapport à la responsabilité des universitaires dans leur relation au monde. (34.02.)

19	1	0	0
----	---	---	---

